

Mécanicien réparateur de matériels de chantier et de manutention

RNCP39283 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	252r
Formacode(s)	31736, 23523
Code(s) ROME	I1603
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	19/07/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

7 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former et organiser l'évaluation et 3 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800160	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800210	Former
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200686	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200967	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE FORMATION EMILE PICO	78273830600011	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION OCCITANIE	13002793100455	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le mécanicien réparateur maintient en état de fonctionnement les matériels de chantier, les matériels de manutention, leurs équipements et leurs accessoires de levé pour développer et optimiser la production.

ACTIVITÉS VISÉES

Placé sous la responsabilité du chef d'atelier, le mécanicien effectue l'ensemble des opérations d'entretien programmé, de maintenance préventive et de réparation des matériels de chantier et des matériels de manutention. Il

intervient sur les matériels de types bouteur, niveleuse, chargeuse, pelle hydraulique, finisher, tunnelier, chariot élévateur et nacelle et de leurs équipements.

Les techniques de réparation mises en œuvre font appel à des compétences sur des systèmes et des dispositifs combinant plusieurs technologies telles que la mécanique, l'électricité, l'électronique, l'hydraulique et la pneumatique, dont le pilotage est souvent assuré par des systèmes informatiques embarqués.

Le mécanicien intervient généralement en atelier. Il est spécialisé sur un type de matériel, un type d'intervention ou une marque de constructeur, soit polyvalent.

Il réalise le montage, l'adaptation des équipements, des accessoires avant livraison et le réglage chez le client ou sur le chantier. Il effectue du reconditionnement, des réparations de pièces usagées ou d'usure spécifique aux équipements et aux matériels par des opérations courantes de mécanique générale et de soudure.

Pour ces opérations, le mécanicien s'appuie sur une documentation technique précisant les modes opératoires, les données techniques de contrôles établis par le constructeur.

Il exécute les opérations à partir d'un ordre de réparation défini par son responsable hiérarchique sur lequel sont consignés les travaux à réaliser.

Il se déplace occasionnellement pour intervenir sur les chantiers et sur les plates formes logistiques chez des clients possédant un parc de matériels. Il peut être amené à réaliser une intervention de dépannage d'après les consignes fixées par un technicien ou son responsable hiérarchique. Le mécanicien s'adapte à son environnement professionnel, suite à une panne sérieuse d'un matériel engendrant l'arrêt de tout ou partie d'un chantier, d'une plateforme logistique, d'une carrière, une intervention longue peut être réalisée dans l'urgence. Il possède des qualités relationnelles, d'une représentation des risques professionnels et a été sensibilisé à la protection de l'environnement.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Effectuer la maintenance courante et la prise en main des matériels de chantier et manutention

- Réaliser les opérations d'entretien programmé d'un matériel de chantier et de manutention
- Réaliser pour remettre en état, des éléments assemblés vissés et des pièces mécano-soudées
- Prendre en charge et manœuvrer les matériels de chantier et de manutention en sécurité

Réaliser la maintenance par remplacement des éléments des matériels de chantier et de manutention

- Remplacer les périphériques moteur et les éléments de la transmission
- Remplacer les éléments de la liaison au sol
- Remplacer les éléments des circuits hydrauliques
- Remplacer les éléments des circuits électriques de servitude

Effectuer la remise en état des éléments et des systèmes des matériels de chantier et de manutention

- Réparer et remettre en état les moteurs thermiques
- Réparer les organes de transmission
- Remettre en état un circuit de climatisation du matériel de chantier et manutention fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744.

Blocs de compétences

RNCP39283BC01 — Effectuer la maintenance courante et la prise en main des matériels de chantier et manutention

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser les opérations d'entretien programmé d'un matériel de chantier et de manutention

Réaliser pour remettre en état, des éléments assemblés vissés et des pièces mécano-soudées

Prendre en charge et manœuvrer les matériels de chantier et de manutention en sécurité

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 02 h 00 min

L'épreuve se déroule en présence du jury, en simultané pour l'ensemble des candidats et en deux phases indépendantes :

Phase 1, durée 1 h, le candidat réalise à partir d'un ordre de réparation renseigné, des opérations d'entretien programmé.

Phase 2, durée 1 h, à partir d'un plan ou d'un schéma côté simplifié, le candidat réalise la fabrication d'une pièce mécano-soudée simple.

Entretien technique : 10 min

Le jury interroge le candidat sur les interventions qu'il a réalisé pendant la mise en situation professionnelle.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 2 h 10 min

RNCP39283BC02 — Réaliser la maintenance par remplacement des éléments des matériels de chantier et de manutention

LISTE DE COMPÉTENCES

Remplacer les périphériques moteur et les éléments de la transmission
Remplacer les éléments de la liaison au sol
Remplacer les éléments des circuits hydrauliques
Remplacer les éléments des circuits électriques de servitude

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 3 h

Phase 1, durée 1 h 30 min, à partir d'un ordre de réparation renseigné, le candidat : organise son poste de travail et prépare son intervention, remet en état un ou plusieurs organes : du système de motorisation, de la chaîne cinématique de transmission mécanique, de liaison au sol d'un matériel, complète le compte rendu d'intervention

Phase 2, durée 1 h 30 min, à partir d'un ordre de réparation renseigné, le candidat : réalise la remise en état d'un organe en place ou déposé d'un matériel de chantier ou de manutention sur un ou plusieurs des éléments des systèmes suivants : hydraulique de puissance, de translation simple, électrique, de freinage, de direction.

Entretien technique : 10 min

A partir des ordres de réparations renseignés, le jury interroge le candidat sur les interventions qu'il a réalisé pendant la mise en situation professionnelle.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 3 h 10 min

RNCP39283BC03 — Effectuer la remise en état des éléments et des systèmes des matériels de chantier et de manutention

LISTE DE COMPÉTENCES

Réparer et remettre en état les moteurs thermiques
Réparer les organes de transmission
Remettre en état un circuit de climatisation du matériel de chantier et manutention fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 2 h

Phase 1, durée 01 h 30 min, à partir d'un ordre de réparation renseigné, le candidat : réalise la remise en état d'un organe en place ou déposé d'un matériel de chantier ou de manutention sur un ou plusieurs des éléments des systèmes suivants : motorisation, de translation, de freinage, de direction.

Phase 2, durée 30 min, à partir d'un ordre de réparation renseigné, le candidat réalise la remise en état d'un système de climatisation.

Entretien technique : 10 min

A partir des ordres de réparations renseignés, le jury interroge le candidat sur les interventions qu'il a réalisé pendant la mise en situation professionnelle.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 2 h 10 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les entreprises de service et de réparation des matériels de chantier et des matériels de manutention
Les réseaux des constructeurs, concessionnaires et entreprises de distribution, de location des matériels
Les entreprises, les collectivités, les administrations, les ministères utilisateurs de matériel de chantier et de matériel de manutention possédant un service de maintenance
Les carrières et les entreprises minières possédant des installations fixes

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Mécanicien réparateur d'engins de chantier
Mécanicien réparateur de matériels de manutention

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Pour déplacer les matériels ou les engins, le mécanicien doit être majeur et être titulaire d'une autorisation de conduite après examen d'aptitude médical et certificat à la conduite en sécurité valide pour déplacer les matériels. Celle-ci est délivrée par le chef d'entreprise et correspond aux catégories des matériels selon les recommandations de la CNAMTS. (CACES R389 catégories 6 pour les matériels de manutention, CACES G R482 catégorie 10 pour les engins de chantier).

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le mécanicien doit être habilité conformément à la norme en vigueur UTE C18-550.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 910 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 431
Jugés difficiles à recruter	71 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 086 €
Selon la branche	4 950 € – 9 000 €
Prise en charge	Branches concernées
7 086 €	Valeur par défaut · 209 branches
9 000 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics, CPNEFP des jardineries et graineteries

7 145 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
4 950 €	CPNE de la branche SDLM

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	19/07/2029
Date de dernière délivrance possible	19/07/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	27	—	100 %	71 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP37545

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
www.travail-emploi.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39283/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	18 445 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	3
Organismes gestionnaires (CFA)	3
Organismes formateurs	3
Régions couvertes	3
Départements couverts	3
Organismes certifiés Qualiopi	3
Sessions	de 09/2025 à 12/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).